

La signalétique utilisée aux péages

Anticiper pour bien préparer
son passage au péage



Voie ouverte

Tous les moyens de paiement sont acceptés
(pièces, billets, chèques, devises...)



Voie fermée



Voie avec **présence d'un guichetier** - Tous les moyens de paiement sont acceptés



Paiement **automatique par carte** - sont acceptés les paiements par cartes bancaires et autres cartes magnétiques (accréditives, abonnement)



Paiement **avec monnayeur de pièces automatique** - La voie est réservée uniquement au paiement en espèce, pièce ou billet. La monnaie vous est rendue



TOUS LES VÉHICULES ET MOYENS DE PAIEMENT SONT ACCEPTÉS



Télépéage

Voie réservée aux usagers (véhicules de classe 1, 2, 5) ayant souscrit au système d'abonnement qui permet de franchir les péages par détection automatique d'un badge. Le télépéage permet aux usagers habituels des autoroutes de gagner du temps, notamment en période estivale.



Télépéage à 30 km/h

Voie réservée aux usagers ayant souscrit au système d'abonnement qui permet de franchir les péages sans arrêt par détection automatique d'un badge grâce à des capteurs placés en amont (vitesse maximum 30 km/h).



Télépéage poids-lourds

Voie réservée aux poids-lourds des classes 3 et 4 (véhicules supérieurs à 3,5 t).

Classe 1
Véhicules légers

Classe 2
Véhicules intermédiaires

Classe 3
Poids lourds autocars
et autres véhicules
à 2 essieux

Classe 4
Poids lourds autocars
et autres véhicules
à 3 essieux et plus

Classe 5
Motos, side-cars, trikes

Classes 1 et 2 > véhicules de tourisme
+ caravanes + minibus + véhicules
professionnels jusqu'à 3,5 t de PTAC

Classes 3 et 4 > véhicules de transport
+ autocars de + de 3,5 t de PTAC
avec 2 essieux et plus

Classes 5 >
2 à 3 roues à moteur